

Mardi 6 mai 1919

Secret.

Art. 10 c. du règlement S.S.S.

Département de l'Economie  
publique.

Proposition verbale

M. le conseiller fédéral Schultzen expose  
qu'ensuite de nos démarches en vue de l'abrogation  
de l'art. 10 c. du règlement de la S.S.S., la France  
et l'Italie ont déclaré consentis à l'abrogation, tandis  
que l'Angleterre s'abstenuait et que les Etats-Unis se  
opposaient, pour des raisons d'ordre financier. Or, tandis  
que nos exportations en Allemagne sont entravées par  
les dispositions en question, les Alliés ont repris leurs  
exportations dans ce pays. Il est nécessaire d'obtenir que  
le conseil supérieur du blocus revienne de sa décision.

M. le président Ador fait observer que l'Amérique  
n'a pas fait une opposition absolue à l'abrogation de  
l'art. 10 c., mais a seulement demandé le renvoi de  
la question à la commission financière.

Sur la proposition de M. Schultzen, il est  
décidé.

M. Dunaud sera autorisé par télégramme  
à déclarer au conseil supérieur du blocus que le  
conseil fédéral a pris connaissance avec surprise de  
la décision de ce dernier ~~et qu'il le charge~~ invitée à  
faire des démarches poursuites pour que cette décision  
soit rapportée.

Communiqué à M. le conseiller fédéral  
Schultzen, par lui à M. le conseiller fédéral Mr. Le secrétaire :  
Calouer, et retenu au sousigne.

Coutat



Mardi 6 mai 1919

Secret.

Reconnaisance de  
l'Autriche allemande.

Département politique.

Communication  
Proposition verbale.

Le baron Haupt a fait plusieurs démarches auprès du chef du Département politique pour obtenir du Conseil fédéral la reconnaissance du gouvernement de l'Autriche allemande. Mais le Département politique estime que la situation politique dans ce pays est actuellement trop peu stable, trop incertain et obscure pour qu'il y ait lieu de donner suite quant à présent à ces ouvertures, auxquelles il a fait des réponses dilatoires.

Il est pris note de cette communication avec approbation.

Communiqué à M. le conseiller fédéral Calouder, et retour au communiqué.

Le secrétaire :

Costat.